

Mairie de Saint-Ganton

Le Bourg

35550 SAINT-GANTON

Tél. : 02 99 08 78 69

mairie.st-ganton@wanadoo.fr



Ecole Publique de Saint-Ganton :

Mise en œuvre des clauses sociales dans le marché public

Le 25 octobre 2011



En 2010, la Mairie de Saint-Ganton a la volonté de construire son Ecole Publique. Bernard GEFFLOT, Maire de la commune, son équipe municipale ainsi que les parents d'élèves travaillent conjointement pour que ce projet voit le jour en septembre 2012. Une réflexion globale est menée, notamment sur les questions de :

- la consommation énergétique : bâtiment avec démarche BBC ;
- la maîtrise des coûts : respect de l'enveloppe budgétaire initiale, recherche de financements, bâtiment construit par tranches permettant ainsi l'évolution de l'occupation de l'espace ;
- la prise en compte de l'environnement : utilisation de matériaux sains, de produits biologiques et locaux pour la restauration scolaire ;
- la démarche sociale du chantier : concertation entre la population et des élus municipaux, insertion de clauses sociales dans le marché public ;
- ...

En mai 2011, la Mairie de Saint-Ganton a ainsi sollicité la MEDEFI pour l'accompagner dans la mise en œuvre des clauses sociales dans le marché public de sa future Ecole Publique. Voici quelques éclaircissements sur :

- I. Les principes généraux de la clause sociale
- II. Les détails de la mise en œuvre des clauses sociales
- III. Les structures intervenant sur ce marché.

I. Principes généraux : la clause sociale est un outil juridique, elle permet au maître d'ouvrage de répondre aux exigences du volet social du développement durable. En faisant le choix de l'insertion de clause sociale dans son marché public, le maître d'ouvrage oriente l'attribution et/ou l'exécution d'un marché en fonction de critères liés à l'emploi ou à la lutte contre l'exclusion.

Sur le marché de l'Ecole Publique, deux orientations ont été retenues :

1. Utilisation de l'article 14 du Code des Marchés Publics (CMP) : obligation pour l'entreprise attributaire de réserver au minimum d'heures de travail à un salarié éloigné de l'emploi, selon les modalités de mise en œuvre des clauses sociales.
Lot peinture : 70 heures de travail réservées.
2. et signature d'une convention, régie par l'article 30 du CMP : l'objet du marché est une action d'insertion sur laquelle se greffe la réalisation de travaux ou la prestation de services à titre de support.
Convention entre la Mairie de Saint-Ganton et l'Association Nature et Mégalithes (chantier Nature et Bâti - CPIE Saint-Just) pour réaliser 50 % des briques de terre crue et des murs de cloisons.

Plus d'information sur les clauses sociales sur le site de la [MEDEFI](http://www.medefi.fr).

II. Mise en œuvre des clauses sociales sur ce marché, de façon plus détaillée :

- Lot « peinture » : l'article 14 du Code des Marchés Publics est notifié avec une obligation pour l'entreprise attributaire R.E.I. de Vern-sur-Seiche de réserver au minimum 70 heures de travail à un salarié éloigné de l'emploi. Une embauche directe est pressentie pour l'entreprise.

- Fabrication des « Briques de terre crue ». Conformément à la volonté de la Mairie, la réalisation des briques a été partagée en deux parties :

1 – 50% de la fabrication des briques de terre crue et de la réalisation de mur en pisé, font partie de l'appel d'offre du marché public (lot 15).

L'entreprise Terre, Chaux et Décors de Plessé est attributaire de ce lot.

Le devis établi par l'entreprise comptabilise uniquement ces fabrications et le travail de la main d'œuvre employée par l'entreprise s'y rapportant.

2 – Comme le permet l'article 30 du code des marchés publics, 50% de la fabrication de briques de terre crue ainsi que la fabrication de murs de briques de terre crue ont été sortis de l'appel d'offre du marché public et ont été confiés par la Mairie de Saint-Ganton à l'Association Nature et Mégalithes (chantier Nature et Bâti - CPIE Saint-Just).

Les heures de travail rémunérées, support de la démarche d'insertion, sont obligatoirement assorties d'un dispositif d'accompagnement spécifique à chaque individu au sein du chantier Nature et Bâti. L'Association Nature et Mégalithes s'engage notamment sur des actions de formations des salariés en insertion et de l'accompagnateur du chantier, en lien avec le centre de formation Noria et Compagnie de Saint-Nicolas de Redon. Les salariés de l'Association Nature et Mégalithes auront des temps de formation technique au sein du CPIE de Saint-Just ainsi qu'une formation pratique directement sur le chantier de Saint-Ganton. Un programme de formation sera réalisé, des attestations de formation seront établies le cas échéant.

Des mobilisations complémentaires, des immersions en milieu de travail et d'autres actions d'insertion professionnelles et/ou sociales pourront également être mises en œuvre.

Les personnes recrutées ont le statut de salariés de l'Association Nature et Mégalithes et dépendent totalement de son fonctionnement.

Les deux structures, l'entreprise Terre, Chaux et Décors et l'Association Nature et Mégalithes, se sont engagées à favoriser leurs échanges, en lien avec la MEDEFI (exemple : favoriser le rapprochement entre les salariés de l'entreprise et les salariés en insertion, intégrer les salariés dans le chantier de l'Ecole Publique de Saint-Ganton, échanger sur des techniques professionnelles...).

III. Plusieurs structures interviennent, notamment sur le lot « briques de terre crue », distinctes mais liées par la réalisation du chantier de l'Ecole Publique de Saint-Ganton :

Nature de l'intervention	Structures intervenantes
Maitre d'ouvrage de l'Ecole Publique	Mairie de Saint-Ganton Bernard GEFFLOT, Maire
Maitre d'œuvre	Atelier Louvel et Associés – Vitré
Entreprise Lot 15 : réalisation de 50% des briques de terre crue + cloisons	Terre, Chaux et Décors – Plessé
Chantier d'insertion : réalisation de 50% des briques de terre crue + cloisons par conventionnement avec la Mairie	Association Nature et Mégalithes CPIE Saint-Just
Formation des salariés de l'Association Nature et Mégalithes	Noria et Compagnie – Saint-Nicolas de Redon
Accompagnement autour du développement durable du projet	BRUDED – Langouët
Accompagnement dans la gestion énergétique de l'Ecole Publique	Conseil en Energie Partagé – Redon
Accompagnement autour de l'insertion des clauses sociales dans le marché public	MEDEFI – Redon

Vous en souhaitant bonne réception, je reste à votre disposition pour en échanger et vous prie de recevoir mes salutations.

Corinne GELIN,
Chargée de missions Clauses Sociales - MEDEFI